

Filière AVC

Consultez

Consultation  
pluri-professionnelle  
post-AVC



La consultation pluri-professionnelle post-AVC  
permet au patient de bénéficier de soins adaptés  
au sein de la filière AVC,  
quelle que soit la prise en charge initiale.

Pour qui ?



Toute personne  
ayant été victime  
d'un AVC

Après l'AVC, je consulte

Avec qui ?

Quand ?

Où ?

Médecins et  
professionnels para-médicaux de la  
filière AVC en lien avec mon  
médecin traitant

De préférence,  
dans les 6 à 12 mois  
après l'AVC

Dans des lieux  
identifiés

Retrouvez l'ensemble des contacts :

[www.avc-normandie.fr](http://www.avc-normandie.fr)

La consultation post-AVC,  
j'en parle avec mon médecin traitant.

[www.avc-normandie.fr](http://www.avc-normandie.fr)



AVC  
Normandie

[www.avc-normandie.fr](http://www.avc-normandie.fr)

Consultation  
pluri-professionnelle  
post-AVC

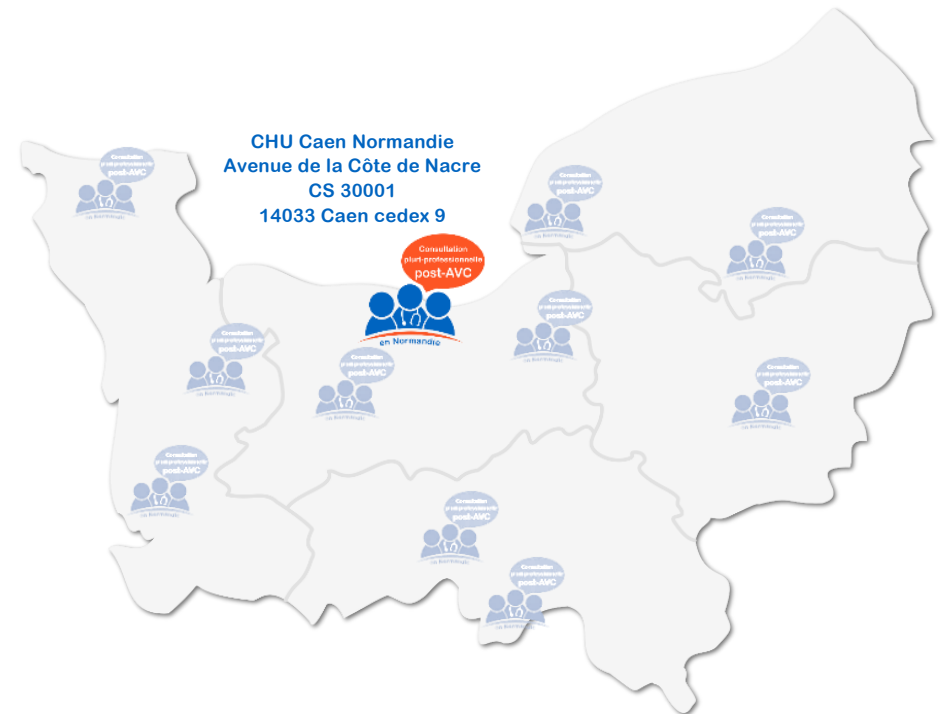


► Prendre rendez-vous

Service Neurologie - UNV : 02 31 06 46 17

Service de Médecine Physique et de Réadaptation : 02 31 06 47 20

Pôle d'évaluation gériatrique : 02 31 06 53 44



CHU Caen Normandie  
Avenue de la Côte de Nacre  
CS 30001  
14033 Caen cedex 9

## Qui peut prendre rendez-vous ?

La demande est à l'initiative des professionnels des services hospitaliers, neurologues, médecins MPR, gériatres qui ont pris en charge les patients à la phase initiale de leur AVC ou AIT. Peuvent également être à l'initiative d'un rendez-vous :

- ✓ Professionnels libéraux : médecins généralistes, médecins spécialistes, et professionnels paramédicaux  
(Infirmiers, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens ...)
- ✓ Professionnels du travail social  
(Assistantes sociales, auxiliaires de vie sociale...)
- ✓ Associations de patients, patients eux-mêmes et/ou entourage

## Après l'AVC, je consulte. Avec qui ?

Céline JOLY  
Infirmière coordinatrice

**Service**  
**Neurologie - UNV**  
**Niveau 13, Unité 40**

*Neurologues*

Pr Emmanuel TOUZE  
Pr Vincent DE LA SAYETTE  
Dr Julien COGEZ  
Dr Sophie GUETTIER  
Dr Marion BOULANGER

**Service**  
**Médecine Physique et de**  
**Réadaptation**  
**Niveau 1, Consultations**  
**externes**

*Médecin MPR*

Dr Nelly YOUSFI

**Pôle d'évaluation gériatrique**  
**Niveau 8**

*Neurogériatre*

Dr Mélissa PIERRE

Merci d'apporter vos courriers médicaux, imageries, ordonnances et résultats d'un bilan biologique récent.

## Comment ?

Deux semaines avant la consultation, l'infirmière coordinatrice contacte le patient par téléphone. Le jour de la consultation, l'infirmière coordinatrice débute la consultation pluri-professionnelle post-AVC avec le patient, pendant 30 mn. La consultation avec le neurologue ou le médecin de Médecine Physique et de Réadaptation dure 30 mn.

## La consultation pluri-professionnelle post-AVC permet de :

- ✓ Evaluer les conséquences de la maladie vasculaire
- ✓ Etablir un bilan pronostic fonctionnel et cognitif
- ✓ Dépister des troubles de l'humeur (dont la dépression)
- ✓ Evaluer les capacités de réinsertion sociale et professionnelle
- ✓ Evaluer la qualité de vie du patient
- ✓ Contribuer à la meilleure prévention secondaire et au contrôle des facteurs de risque
- ✓ Proposer ou compléter, si nécessaire, un programme d'éducation thérapeutique
- ✓ Evaluer la qualité de vie de l'entourage et déterminer si les aidants ont besoin d'un soutien
- ✓ Informer le patient et son entourage sur la pathologie, les facteurs de risque et les traitements
- ✓ Orienter éventuellement le patient vers les professionnels et les structures adaptés, vers les associations de patients

D'après l'instruction N° DGOS/R4/2015/262 du 3 août 2015 relative à l'organisation régionale des consultations d'évaluation pluri professionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et du suivi des AVC.